20.11.26 Léa, Sophie et Romain K.



# Exercice : problématiser une règle juridique en droit de la famille, l'art. 94 CC

| Version au 1er janvier 2022 | Version au 1er juillet 2026 |
|---|---|
| **Art. 94**<br>A. Capacité<br>1 Pour pouvoir contracter mariage, l'homme et la femme doivent être âgés de 18 ans révolus et capables de discernement. | **Art. 94**<br>A. Capacité<br>Le mariage peut être contracté par deux personnes âgées de 18 ans révolus et capables de discernement. |

1. Énoncez ci-dessous tous les intérêts (et les valeurs ?) en jeu concernant la règle 94 CC sur le mariage.

- Liberté individuelle
- Egalité des droits
- Non-discrimination
- Biologie
- Religieux
- Patrimonial
- Sociétement
- Enfants illégitimes
- Adoption
- Don de sperme

2. Entourez d'une couleur les éléments qui ont été prépondérant lors de la pesée des intérêts pour la première formulation de la règle, puis d'une autre couleur ceux qui ont été prépondérants pour la seconde formulation de la règle.

3. Formulez le problème auquel l'art. 94 CC nouvelle version a tenté de répondre :

2022 Raison de filiation légitime & ↑ patrimoniaux & religieux / reconnaissance sociale

2026 : Répondre aux discriminations des unions de deux personnes du même sexe.

# Exercice : problématiser une règle juridique en droit de la famille, l'art. 94 CC

| Version au 1er janvier 2022 | Version au 1er juillet 2026 |
|---|---|
| **Art. 94**<br>A. Capacité<br>1 Pour pouvoir contracter mariage, l'homme et la femme doivent être âgés de 18 ans révolus et capables de discernement. | **Art. 94**<br>A. Capacité<br>Le mariage peut être contracté par deux personnes âgées de 18 ans révolus et capables de discernement. |

1. Énoncez ci-dessous tous les intérêts (et les valeurs ?) en jeu concernant la règle 94 CC sur le mariage.

- Représentation de la famille "traditionnelle" (biologique)
- Assurer des mariages "de raison"
- Mariage = institution plutôt "restrictive".

- Ouverture à la famille ~~telle que~~ ~~décrite dans la loi (ouverte,~~ telle que représenté dans la société. ("pour tous")
- Plus de lien biologique nécessaire. (PMA)
- Elargissement des droits à la nouvelle situation

2. Entourez d'une couleur les éléments qui ont été prépondérant lors de la pesée des intérêts pour la première formulation de la règle, puis d'une autre couleur ceux qui ont été prépondérants pour la seconde formulation de la règle.

3. Formulez le problème auquel l'art. 94 CC nouvelle version a tenté de répondre :

# Exercice : problématiser une règle juridique en droit de la famille, l'art. 94 CC

| Version au 1er janvier 2022 | | Version au 1er juillet 2026 | |
|---|---|---|---|
| | **Art. 94** | | **Art. 94** |
| A. Capacité | 1 Pour pouvoir contracter mariage, l'homme et la femme doivent être âgés de 18 ans révolus et capables de discernement. | A. Capacité | Le mariage peut être contracté par deux personnes âgées de 18 ans révolus et capables de discernement. |

1. Énoncez ci-dessous tous les intérêts (et les valeurs ?) en jeu concernant la règle 94 CC sur le mariage.

- Liberté de vouloir se marier
- Protection des mineurs et personnes ~~~~ incapables de discernement
- Choix de l'orientation sexuelle
- Changement de genre
- Vision traditionnelle de la famille et du mariage

2. Entourez d'une couleur les éléments qui ont été prépondérant lors de la pesée des intérêts pour la première formulation de la règle, puis d'une autre couleur ceux qui ont été prépondérants pour la seconde formulation de la règle.

3. Formulez le problème auquel l'art. 94 CC nouvelle version a tenté de répondre :

Mettre le mariage et le partenariat enregistré sur le même pied d'égalité.

# Exercice : problématiser une règle juridique en droit de la famille, l'art. 94 CC

| Version au 1er janvier 2022 | Version au 1er juillet 2026 |
|---|---|
| **Art. 94**<br>A. Capacité<br>1 Pour pouvoir contracter mariage, l'homme et la femme doivent être âgés de 18 ans révolus et capables de discernement. | **Art. 94**<br>A. Capacité<br>Le mariage peut être contracté par deux personnes âgées de 18 ans révolus et capables de discernement. |

1. Énoncez ci-dessous tous les intérêts (et les valeurs ?) en jeu concernant la règle 94 CC sur le mariage.

religieux, traditionnels, procréation, biologique, inclusion, acceptation, ouverture d'esprit, évolution, historique, liberté

2. Entourez d'une couleur les éléments qui ont été prépondérant lors de la pesée des intérêts pour la première formulation de la règle, puis d'une autre couleur ceux qui ont été prépondérants pour la seconde formulation de la règle.

3. Formulez le problème auquel l'art. 94 CC nouvelle version a tenté de répondre :

L'impossibilité aux couples homosexuels de pouvoir accéder à l'institution du mariage ♡

# Exercice : problématiser une règle juridique en droit de la famille, l'art. 94 CC

| Version au 1er janvier 2022 | Version au 1er juillet 2026 |
|---|---|
| **Art. 94**<br>A. Capacité<br>1 Pour pouvoir contracter mariage, l'homme et la femme doivent être âgés de 18 ans révolus et capables de discernement. | **Art. 94**<br>A. Capacité<br>Le mariage peut être contracté par deux personnes âgées de 18 ans révolus et capables de discernement. |

1. Énoncez ci-dessous tous les intérêts (et les valeurs ?) en jeu concernant la règle 94 CC sur le mariage.

influence religieuse | protection des enfants | valeur de non discrimination

2. Entourez d'une couleur les éléments qui ont été prépondérant lors de la pesée des intérêts pour la première formulation de la règle, puis d'une autre couleur ceux qui ont été prépondérants pour la seconde formulation de la règle.

3. Formulez le problème auquel l'art. 94 CC nouvelle version a tenté de répondre :